

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Moratoire sur les mines d'uranium

UNE COALITION PORTE PLAINTÉ À L'ORDRE DES GÉOLOGUES

QUÉBEC, le 17 février 2010 – Alors que sont déposées aujourd'hui à l'Assemblée nationale des pétitions regroupant plus de 11 000 signataires en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium, la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* annonce qu'elle portera plainte à l'Ordre des géologues du Québec puisqu'elle juge que des membres de cet ordre ont enfreint leur code de déontologie en transmettant au public des informations incomplètes ou inexactes, dépassant parfois leur propre champ de compétence. La Coalition reproche également à ces individus un manque de transparence face au public, en ne révélant pas explicitement leurs conflits d'intérêts en lien avec des projets miniers d'uranium.

« Ce que l'on déplore, c'est le manque flagrant d'impartialité et de professionnalisme de certains géologues, qui enfreignent non seulement leur propre code de déontologie, mais qui jettent également une ombre sur l'ensemble de cette profession. Sous le couvert de leur titre professionnel, nous jugeons qu'ils sont allés beaucoup trop loin cette fois-ci. C'est pourquoi nous portons plainte », explique Christian Simard de Nature Québec.

La Coalition juge que les géologues professionnels qui ont signé un communiqué de presse en décembre 2009 ont manqué à leurs devoirs envers le public. « Le fait de transmettre des informations incomplètes et de ne pas expliquer clairement au public l'ensemble des faits et des incertitudes qui demeurent quant aux risques et aux impacts liés à l'exploitation des mines d'uranium ne respectent pas du tout l'esprit du code de déontologie », explique Ugo Lapointe, l'un des porte-paroles de la coalition.

La Coalition blâme également le manque de transparence et d'intégrité des professionnels qui ont signé cette lettre, dont elle estime qu'au moins le tiers possède des intérêts économiques directs dans des projets miniers d'uranium en cours.

« Il est temps que les professionnels du secteur minier comprennent que « intérêt public » n'égal pas forcément « une mine » et « des jobs » ! Il est temps qu'ils comprennent également qu'ils ont le devoir d'informer le public sur les risques et les impacts liés aux mines d'uranium, et non de prétendre que ces risques n'existent pas et d'induire ainsi le public en erreur », insistent François Lapierre du Réseau québécois des groupes écologistes.

Le code de déontologie demande également les géologues professionnels de respecter l'indépendance professionnelle et le champ d'action d'autres disciplines. « Ils ont donc un devoir de réserve et de respect envers les professionnels de la santé, notamment ceux de la Santé publique de la Côte-Nord qui travaillent présentement à caractériser l'ensemble des risques et des dangers de cette industrie », ajoute Marc Fafard de Sept-Îles sans uranium.

Il faut rappeler que les mines d'uranium génèrent d'importantes quantités de déchets et de résidus miniers radioactifs dont les risques pour la santé et l'environnement perdurent sur des milliers d'années. À notre connaissance, il n'existe encore aucune méthode et aucune technologie qui permettent d'éliminer ces risques à long terme.

D'ici la caractérisation complète de ces risques et de ces dangers, les membres de la Coalition répètent avec insistance la nécessité d'instaurer un moratoire sur les mines d'uranium au Québec.

Pour information :

- Christian Simard (Nature Québec), 418.931.1131, christian.simard@naturequebec.org
- Ugo Lapointe (FISE), 514.708.0134, ulapointe_quebecmeilleuremine@yahoo.com

La coalition ***Pour que le Québec ait meilleure mine!*** a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de plus d'une quinzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans de la justice sociale et de la protection de l'environnement. La coalition juge essentiel d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même qu'avec les communautés et les citoyens qui sont directement affectés.

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko) ▪ Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ▪ Écojustice ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ MiningWatch Canada ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Société pour la nature et les Parcs (SNAP-Québec) ▪ *Tous nouveaux membres sont les bienvenus.*